

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

Référence
022-2024

École publique communale :
rénovation énergétique phase 2 –
demande de subvention au titre de
la DSIL

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
23/05/2024

Date d'affichage
23/05/2024

A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 10/06/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 30 mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mme CALON Myriam, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, Mme CHARBUILLET Stéphanie donne procuration à Mme BOURNIGAL Virginie ; DANIEL Christophe, PLASSART Adrien, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération École publique communale : rénovation énergétique phase 2 – demande de subvention au titre de la DSIL

Rapporteur Monsieur Arnaud Cozien

La commune souhaite lancer la phase 2 de l'opération de rénovation énergétique de son école primaire. Cette opération consistera à rénover la toiture de l'école publique.

Ce programme de rénovation de l'école communale entre dans la catégorie d'opération relevant d'une priorité n°1 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention à déposer auprès des services de l'Etat, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

Montant prévisionnel			137 000€
Financier	Montant de dépenses	%	
Subvention sollicitée			
Région « Bien Vivre Partout en Bretagne »	137 000€	20,00	27 400€
Etat - DSIL	137 000€	25,00	34 250€
Etat - DETR	137 000€	25,00	34 250€
Total des aides publiques sollicitées	137 000€	70,00	95 900€
Montant à la charge de la Commune de Plouyé	137 000€	30,00	41 100€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet ;
- Sollicite une subvention de l'État au titre de la DSIL 2024 – pour la phase 2 rénovation énergétique à hauteur de 25 % (soit 34 250 €).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- Donne délégation de signature à Monsieur COZIEN Arnaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/06/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

La secrétaire de mairie,
Annick LAJEUNIE



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Annick LAJEUNIE mentioned in the text above.